

Esprit Racing

Règlement des compétitions de ski alpin

Champ d'application du présent règlement

Le présent règlement s'applique à l'ensemble des épreuves de Ski alpin organisées sous l'égide d'Esprit Racing.

Ces épreuves sont identifiables dans le calendrier FFS par leur code de regroupement « Esprit Racing ».

Elles comprennent des épreuves nationales (Par exemple, la Coupe de France Esprit Racing et Championnat de France Esprit Racing) et des épreuves régionales Esprit Racing.

Il est obligatoire d'avoir un club FFS support à l'organisation des courses Esprit Racing.

Un classement par club établi sur la base des points course de 3 concurrents dont au moins une dame et un homme peut être calculé.

En suivant ce lien retrouver le [cahier des charges des compétitions Esprit Racing](#)

Dispositions communes concernant les coureurs

Sauf mention contraire faite dans ce règlement, les dispositions réglementaires générales de la FFS s'appliquent à l'ensemble des courses Esprit Racing : ER.

1. Conditions de participation aux courses et aux entraînements

L'accès à toutes les courses, nationales ou régionales et aux entraînements Esprit Racing régies par le présent règlement se fait à deux conditions :

- Détenir une licence compétiteur de la Fédération Française de Ski en cours de validité
- Appartenir aux catégories U21 à Masters

Tout étranger résidant en France peut adhérer à la Fédération Française de ski en souscrivant une licence.

La participation des coureurs de nationalité étrangère est régie par les règles de la FFS (voir [FFS/Fédération/Réglementation/Règles communes/Participation aux compétitions](#))

2. Catégories

Les catégories admises à prendre le départ d'une course Esprit Racing sont de U21 à Masters. (Cf. tableau en annexe).

3. Modalités d'inscription aux courses

Courses nationales :

Les inscriptions aux courses nationales Esprit Racing régies par le présent règlement se font individuellement ou par club. La participation est libre en nombre et en niveau.

Les inscriptions aux courses nationales se font en ligne via le site www.espritracingffs.fr.

Courses régionales :

Les inscriptions aux courses régionales se font selon les modalités définies, course par course, par les organisateurs. Ces organisateurs peuvent toutefois avoir recours à la plateforme d'inscription en ligne du site www.espritracingffs.fr.

4. Le matériel

Règlement FFS de référence en vigueur « [Equipements FIS et FFS](#) »

Skis :

Il est obligatoire de courir les épreuves de Slalom et de Slalom Géant avec des skis de la discipline.

Pour les épreuves de Super G, les skis de Géant sont autorisés ; la longueur minimale obligatoire des skis est de 185 cm pour les hommes et de 180 cm pour les femmes.

Pour la Descente : les skis de Géant et Super Géant sont autorisés ; la longueur minimale obligatoire des skis est de 195 cm pour les hommes et 190 cm pour les femmes.

NOTA : Pour les dames > 55 ans et les hommes > 65 ans, en slalom et slalom Géant, il n'y a pas de restriction sur la taille des skis, les spécifications citées ci-dessus, ne sont que des recommandations.

5. Les tracés

Règlement FFS de référence : [Tableau des dénivellées et nombre de portes](#)

Toutes les compétitions, nationales et régionales, doivent se dérouler sur une piste homologuée FFS en respectant les dénivellations et nombre de portes (changement de direction) de chaque discipline.

Les courses Esprit Racing de Vitesse (Super G et Descente) sont autorisées sur les pistes homologuées U 16

6. Reconnaissance

Pour les épreuves techniques, les concurrents sont autorisés à inspecter le tracé définitif, skis aux pieds en dérapage (feuille morte) ou à **l'extérieur** du tracé.

La reconnaissance dans le tracé ou la simulation des courbes parallèles à la ligne de course est interdite.

Le non-respect de cette règle peut entraîner la disqualification immédiate du coureur. Les compétiteurs doivent porter leur dossard lors de la reconnaissance d'un tracé, cela en toutes disciplines.

Une assistance pour un lissage peut être demandé par l'organisation en accord avec le DT.

7. Le déroulement de la course – Ordre de départ

Courses nationales et régionales – Slalom, Slalom Géant ; Super G, Combiné Alpin et Descente

| DAMES | |
|------------|----------------------|
| Groupe 1 | |
| Catégories | D7, D8, D9, D10, ... |
| GROUPE 2 | |
| Catégories | C4, C5, C6 |
| GROUPE 3 | |
| Catégories | C1, C2, C3, U21, U30 |
| HOMMES | |
| Groupe 4 | |
| Catégories | B9, B10, B11... |
| GROUPE 5 | |
| Catégories | B7, B8 |
| GROUPE 6 | |
| Catégories | A4, A5, A6 |
| GROUPE 7 | |
| Catégories | A1, A2, A3, U21, U30 |

L'ordre de départ en première manche est déterminé comme suit :

1. Par ordre croissant des groupes
2. Dans chaque groupe,
Un tirage au sort parmi les 5 meilleurs points,
puis par ordre croissants des points

L'ordre de départ de la deuxième manche est déterminé comme suit :

1. Par ordre croissant des groupes
2. Dans chaque groupe,
 Un Bibo avec les 5 meilleurs temps de la 1^{ère} manche
 puis par ordre croissants des temps

Les éliminés, abandons et disqualifiés de la 1^e manche peuvent participer, s'ils le souhaitent, à la 2^{nde} manche; ils partiront, par groupe respectif, après tous les classés et en respectant les ordres des dossards.

8. Ouvreurs

Le nombre d'ouvreurs par manche ne pourra être supérieur à trois. Néanmoins, le Jury de l'épreuve, pourra, pour des raisons techniques en décider différemment.

9. Epreuves

Inscription aux Calendriers :

Les Coupes de France et les Championnats de France sont inscrits par le Responsable National au Calendrier National de la FFS ; ces courses devront respecter ce présent règlement.

Les autres courses sont inscrites au niveau de chaque comité. Un cahier des charges sera remis à chaque organisateur.

Un Délégué Technique (DT) est nommé par le BTR du club organisateur, il mettra en place un Jury de compétition.

Les grilles des catégories officielles :

Les courses Esprit Racing font appel, selon les catégories d'âge des participants, à 2 types de catégories officielles :

- FFS-MA-A : Catégories Officielles Masters qui ne concernent que les épreuves où participent les U21 et plus âgés.
- FFS-ALP : Catégories Officielles FFS qui concernent les épreuves où participent les U21 à plus âgés mais aussi des U18.

Codex :

Toutes les compétitions alpines qui figurent au calendrier Esprit Racing sont identifiées par un code alphanumérique dit « Codex » ; ex : AMAF00..

10. Points FFS et pénalités de course

Règlement FFS de référence : [Calcul des points et pénalité de course](#)

Chaque épreuve identifiée par un Numéro Codex donne lieu à un classement, avec calcul, le cas échéant, de pénalité spécifique et à l'attribution de points FFS.

11. Résultats

Règlement FFS de référence en vigueur

12. Les récompenses

Pour toutes les autres épreuves nationales et régionales, l'organisateur honorera les podiums suivants :

- Scratch : podiums dames et hommes
- Par groupe :

| | |
|--------------------------------|--------------------------------|
| Femmes : Groupe 1 (D7 et plus) | Hommes : Groupe 4 (B9 et plus) |
| Groupe 2 (C4 à C6) | Groupe 5 (B8 et B7) |
| Groupe 3 (C3 à U21) | Groupe 6 (A6 à A4) |
| | Groupe 7 (A3 à U21) |

Soit 9 podiums et au choix de l'organisateur le premier club

Ce nombre de podiums pourrait être ajusté en fonction des participants sous la responsabilité de l'organisateur et du responsable Esprit Racing.

Les courses nationales ainsi que le classement final de la **Coupe de France Esprit Racing**, sont dotées de lots. Un tirage au sort parmi les présents sera effectué après la course avec les lots fournis par les partenaires Esprit Racing et avec au minimum 5 lots fournis par l'organisateur.

13. Finales Esprit Racing et classement annuel de la Coupe de France Esprit Ski Racing

Le calendrier des courses prévoit une dernière étape : Finales Coupe de France Esprit Racing individuel et club. La remise des trophées de la Coupe de France Esprit Racing sera organisée par Esprit Racing. Cette étape peut être confondue avec les Championnats de France.

en individuel , le classement final est obtenu en additionnant les 12 meilleurs résultats et en ayant participé au minimum à 4 courses pour chaque coureur lors des Coupes de France Esprit Racing, attribuant, au fil de la saison, par catégorie, des points selon le barème ci-dessous. Ce nombre de 12 peut évoluer à la baisse selon les conditions exceptionnelles (météorologiques, sanitaires, ...)

| | |
|------------------------------|------------------------------|
| 1 ^{er} : 25 points | 9 ^{ème} : 7 points |
| 2 ^{ème} : 20 points | 10 ^{ème} : 6 points |
| 3 ^{ème} : 15 points | 11 ^{ème} : 5 points |
| 4 ^{ème} : 12 points | 12 ^{ème} : 4 points |
| 5 ^{ème} : 11 points | 13 ^{ème} : 3 points |
| 6 ^{ème} : 10 points | 14 ^{ème} : 2 points |
| 7 ^{ème} : 9 points | 15 ^{ème} : 1 point |
| 8 ^{ème} : 8 points | |

Les points sont doublés pour toutes les épreuves de la finale de la Coupe de France. Si deux ou plusieurs concurrents ont atteint le même nombre de points au classement final, ils seront départagés successivement par les critères suivants :

- a) le plus grand nombre de victoires l'emportera.
- b) le(la) plus âgé(e) l'emportera.

Un classement clubs est calculé en prenant en compte les points courses des 3 meilleurs coureurs (hommes et dames confondus) pour chacune des courses de la coupe de France.

Au fil de la saison, le classement clubs est mis à jour selon les mêmes modalités que les classements individuels (25 pts, 20 pts, 15 pts...). Il n'existe pas de minima ni de maxima de courses pour le calcul du classement final, les 3 meilleurs clubs seront récompensés en fin de saison.

Championnats de France Esprit Racing

Le calendrier Esprit Racing prévoit chaque année un Championnat de France comprenant 3 épreuves : Slalom, Slalom Géant et Super Géant

Les Championnats de France Esprit Racing sont ouverts aux catégories :

| DAMES | |
|-----------|----------------------|
| GROUPE 1 | |
| Catégorie | D7, D8, D9, D10, ... |
| GROUPE 2 | |
| Catégorie | C4, C5, C6 |
| GROUPE 3 | |
| Catégorie | C1, C2, C3, U21, U30 |
| HOMMES | |
| GROUPE 4 | |
| Catégorie | B9, B10, B11, ... |
| GROUPE 5 | |
| Catégorie | B7, B8 |
| GROUPE 6 | |
| Catégorie | A4, A5, A6 |
| GROUPE 7 | |
| Catégorie | A1, A2, A3, U21, U30 |

Et à la catégories U18,

Pour les ordres de départ, ils seront intégrés au groupe 3 pour les dames et 7 pour les hommes.

Les titres de Champion de France Esprit Racing seront décernés par groupe de catégorie (idem Coupe de France)

Il convient de tenir compte lors de l'inscription aux calendriers et lors du chronométrage de telles épreuves, de la particularité liée aux grilles de Catégories utilisées.

Pour cet événement la grille FFS-ALP doit seule être utilisée

Le coût des trophées est à la charge d'Esprit Racing

Dispositions concernant les organisateurs de courses

14. Calendrier et programme des courses

Le calendrier des courses Esprit Racing est consultable sur le site Esprit Racing www.espritracingffs.com et sur le site de la FFS

L'annulation ou le report d'un événement est du ressort de l'organisateur, qui informera le Responsable Esprit Racing et le ou les Délégués Techniques. Cette décision sera à confirmer 48h précédent les courses et avant 17 heures. En ce qui concerne les épreuves de Super G, un contrôle neige (**Snow control**) aura lieu en tout début de semaine afin de respecter cette échéance. Pour les annulations du jour même de la course, la décision sera prise par le jury de la compétition après concertation avec l'organisateur et avant l'encaissement du droit de participation à la course.

Les candidatures pour organiser une course nationale devront parvenir au référent Esprit Racing, avant le 1^{er} mars pour les Championnats de France, avant le 30 avril pour les étapes de Coupe de France.

Les candidatures sont à envoyées à : laurent.moreau15@live.fr

15. Les courses nationales et régionales

Les courses nationales et régionales organisées sous tutelle de Esprit Racing doivent être facilement identifiables. Elles comporteront obligatoirement dans leur libellé la mention Esprit Racing

16. Convivialité

Les organisateurs proposeront un buffet après chaque course. Son contenu est laissé à la libre appréciation de l'organisateur. Esprit Racing participe à ces buffets à la hauteur de 190 € / jour de course.

La dotation ne sera pas versée au club organisateur si la course a été annulée.

17. Inscription

Le prix de la participation à une course nationale Esprit Racing ne saurait excéder 20€ (25 € pour les épreuves en nocturne et les Super Géant) par course et par coureur.

Les inscriptions se font via le site www.espritracingffs.fr et sont réglées au préalable par carte bancaire selon les dispositions précisées pour chacune des épreuves, en particulier pour les délais. Aucune inscription ne pourra être prise au-delà de la clôture des inscriptions.

Des annulations pourront être prises en considération sur justificatifs. Les frais d'inscription seront alors remboursés après la validation de l'annulation par Esprit Racing.

Si l'épreuve est annulée, tous les frais d'inscription seront remboursés après la décision par Esprit Racing.

Les détails sont précisés dans le [cahier des charges Esprit Racing](#).

18. Reversement FFS

Aux différentes épreuves nationales gérées par Esprit Racing (Coupe de France et Championnats de France), une somme de 0.5 € (cinquante centimes) sera incluse dans les droits d'inscription pour chaque course. Cette somme sera déduite par Esprit Racing lors du reversement à l'organisateur

Pour chaque course, le comité d'organisation doit également prendre en charge si besoin les frais du DT selon les règlements de la Fédération Française de Ski et ceux du Comité de ski auquel il est licencié.

Dispositions particulières concernant la FIS Masters

19. Réglementation spécifique aux courses Internationales

L'ensemble des règles régissant les compétitions internationales de ski alpin Masters incluant les courses FIS Masters, les courses comptant pour la Coupe du Monde des Masters (FIS Masters Cup – FMC) et le Championnat du Monde des Masters (FIS World Criterium Masters – WCM) sont disponibles au sein du document intitulé « FIS The International Ski Compétition Rules (ICR), Joint Régulations for Alpine Masters ».

Ce document comporte notamment les règles d'organisation, de participation et de classement pour les courses de ski Masters internationales. Il peut être consulté sur le site de la FIS (<https://www.fis-ski.com/DB/>, rubrique Masters puis documents).

Cette rubrique Masters fournit également la liste des athlètes avec leur numéro de code et leur statut (actif ou non), le programme et le résultat des épreuves, le classement de la Coupe du Monde mis à jour au fur et à mesure des épreuves, etc.

20. Licence et certificat médical

Chaque coureur français désirant participer aux compétitions FIS Masters devra être titulaire d'une licence compétiteur FFS en cours de validité, posséder un code coureur FIS Masters actif et avoir réglé sa cotisation FIS Masters annuelle auprès du trésorier Esprit Racing. Le certificat médical nécessaire pour l'obtention de la licence FFS est également valide pour l'activation du code FIS Masters. En conséquence, seule une copie de la licence FFS annuelle est nécessaire pour la revalidation annuelle du code FIS Masters.

21. Crédation ou renouvellement du code FIS et déclaration d'athlète :

Pour participer aux courses FIS Masters, il est nécessaire de disposer d'un code FIS qui est attribué à vie (sauf radiation) et ensuite de le faire activer à chaque début de saison.

Création d'un code FIS:

L'interlocuteur est le Responsable FIS Masters Alpin Esprit Racing FFS (contactfis@espritracingffs.fr)

Il est nécessaire d'envoyer au Responsable FIS :

- Une déclaration d'athlète signée (disponible à www.espritracingffs.fr/index.php/pouvoir-participer)
- Une copie d'une pièce d'identité

La procédure nécessite 2 à 3 jours après réception des documents

Activation ou Renouvellement du code FIS :

Le code FIS est désormais à réactiver chaque année

L'activation du code FIS s'obtient par le paiement d'une cotisation annuelle destinée à la FIS. L'objet de cette cotisation est la participation des coureurs aux nombreux services fournis par la FIS, notamment au travers de son site www.fis-ski.com, rubrique « Masters ».

Le montant de cette cotisation est actuellement fixé à 35 €. Elle doit être payée au moment de la création du code FIS et ensuite au début de chaque saison suivante afin de conserver un statut de coureur "actif".

L'interlocuteur pour le paiement de la cotisation est dans tous les le Trésorier d'Esprit Racing FFS.

Il convient, pour renouveler son code FIS, d'utiliser le site Esprit Racing sur la page adhoc, puis de procéder au règlement en ligne.

Les cotisations collectées sont ensuite intégralement reversées à la FIS qui procède à la mise à jour de la liste.

Le cas échéant, la réactivation du code de FIS est à demander au secteur Masters Ski Alpin. Afin d'éviter tout risque de suppression de votre code FIS, nous vous recommandons de renouveler votre licence FFS et de régler votre contribution FIS chaque saison avant la date définie par la FFS.

L'existence d'un code coureur FIS actif peut se vérifier directement en consultant la dernière liste de points FIS Masters sur le site internet de la FIS (www.fis-ski.com) à la rubrique "MASTERS – FIS points"

22. Participation suivant la nationalité

Les compétiteurs français ayant double nationalité peuvent demander à participer au circuit FIS Masters par l'intermédiaire du Responsable FIS des Masters français. Pour cela, ils doivent avoir une licence compétiteur FFS valide et ne disposer que d'un seul code FIS (obtenu auprès du Responsable National FIS Masters français).

Les coureurs étrangers étant en possession d'une licence compétiteur FFS en cours de validité et souhaitant participer aux compétitions FIS Masters doivent contacter le Responsable Masters de leur pays d'origine, qui est seul habilité à gérer leur code FIS et procéder à leurs inscriptions aux courses FIS Masters.

23. Procédure d'inscription aux épreuves FIS Masters

Les inscriptions à ce type d'épreuve se font uniquement par l'intermédiaire du Responsable FIS Masters. Aucune inscription indépendante ne peut être prise directement par les organisateurs, même pour les épreuves organisées en France.

Les coureurs français pourront procéder à leur inscription en ligne jusqu'à sept jours avant le début des épreuves concernées sur le site internet Esprit Racing à l'adresse suivante : www.espritracingffs.fr

24. Participation au Critérium Mondial

Le nombre total de concurrents susceptibles de participer au Critérium Mondial est limité à 500 sauf dérogation acceptée par la sous-commission FIS Masters. En fonction des demandes de participation, l'organisateur pourra définir des quotas par nation participante.

Si de tels quotas étaient mis en œuvre par l'organisateur, une sélection sera faite par catégories d'âges par chaque nation participante, en fonction des résultats sportifs relatifs de chaque coureur et prouvés par ses points FIS Masters. En particulier les coureurs ayant obtenus des résultats FIS Masters seront prioritaires par rapport à ceux ne disposant pas de points FIS Masters au jour de la clôture des inscriptions.

25. Organisation d'épreuves FIS Masters en France

Les stations ou les clubs des sports souhaitant organiser une étape FIS Masters Cup ou le Critérium Mondial Masters doivent soumettre leur demande de candidature auprès du responsable FIS Masters Esprit Racing avant le 28 Février de la saison précédent l'événement.

26. Annexe : tableau des catégories 2024 - 2025

| Age | Femmes | | Hommes | | Année de naissance |
|-------------|--------|-------------|--------|-------------|--------------------|
| 18 - 20 ans | U21 | | U21 | | 2004, 2005, 2006 |
| 21-29 ans | U30 | | U30 | | 1995 à 2003 |
| 30 à 34 ans | C1 | Groupe FISC | A1 | Groupe FISA | 1990 à 1994 |
| 35 à 39 ans | C2 | | A2 | | 1985 à 1989 |
| 40 à 44 ans | C3 | | A3 | | 1980 à 1984 |
| 45 à 49 ans | C4 | | A4 | | 1975 à 1979 |
| 50 à 54 ans | C5 | | A5 | | 1970 à 1974 |
| 55 à 59 ans | C6 | | A6 | | 1965 à 1969 |
| 60 à 64 ans | D7 | | B7 | | 1960 à 1964 |
| 65 à 69 ans | D8 | | B8 | | 1955 à 1959 |
| 70 à 74 ans | D9 | | B9 | | 1950 à 1954 |
| 75 à 79 ans | D10 | | B10 | | 1945 à 1949 |
| 80 à 84 ans | D11 | | B11 | | 1940 à 1944 |
| 85 à 89 ans | D12 | | B12 | | 1935 à 1939 |